

RÉUNION DU 13 OCTOBRE 2009

L'an deux mil neuf, le treize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAVIGNÉ, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian GRIMAUD, Maire.

Etaient présents : MM. : Grimaud, Vaillier, Mme Das Neves L., Mme Blain C., MM. Marchand, Roquet, Allain, Mézil, Lafréchoux, Barré, Colin, Mme Delagrange M., M. Sicard, Mme Bouyer G.

Nombre de conseillers Municipaux en exercice : 14

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 octobre 2009

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme Lidia Das Neves a été élue secrétaire de séance.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

ENQUÊTE PUBLIQUE – CAPTAGE A L'INFRATORACIEN ET AU SUPRATORACIEN DE « BELLEVUE »

Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté n° 2009-D2/B3-174 en date du 3 juin 2009 prescrivant dans la commune de Savigné l'ouverture des enquêtes publiques conjointes, du lundi 14 septembre (14 heures) au mercredi 30 septembre 2009 (17 heures) :

- Préalable à la déclaration d'utilité publique en vue :
 - De l'établissement des périmètres de protection de captage à l'infratoarcien et au supratoartien de « Bellevue » situés sur le territoire de la commune de Savigné, au titre du code de la santé publique.
 - De l'exploitation et la distribution d'eau à usage des populations humaines.
 - De la dérivation des eaux souterraines, au titre du code de l'environnement.
- Parcellaire en vue de délimiter les terrains qui seront assujettis aux servitudes y afférentes.
- Relative à la demande d'autorisation, au titre de la loi sur l'eau, de prélèvement d'eau dans le milieu naturel en vue de la consommation humaine.

Vu les documents soumis à enquêtes.

Après avoir étudié les documents et en avoir délibéré, à l'unanimité

- Émet une réserve concernant le périmètre de protection de captage, la commune de Savigné ayant un projet avec un entrepreneur privé d'un hébergement lié au tourisme et aux loisirs situé sur la parcelle ZS 32 à proximité du « Relais du Pays Civrasiens ».
Sachant que ce projet est situé en limite extrême du périmètre de la zone de protection rapprochée liée au captage et forage du supratoartien et infratoarcien de « Bellevue » et ne générera pas de pollutions autres que domestiques, le bâtiment projeté sera raccordé à un système d'assainissement individuel conforme à la réglementation en vigueur.
- Demande que la parcelle ZS 32 soit retirée du périmètre de protection rapprochée.

RELIURE ET RESTAURATION DES REGISTRES D'ÉTAT-CIVIL DE 1640 A 1852

Travaux de restauration et de reliure des registres d'état-civil de 1640 à 1852

Lecture est faite des propositions de :

Registres	Paroissiaux de 1640 à 1792 en 4 volumes	Naissances de 1793 à 1852 en 6 volumes	Mariages de 1793 à 1852 en 5 volumes	décès de 1793 à 1852 en 6 volumes	
				Total TTC	
Prestataires	PROPOSITIONS TTC				
L'ATELIER DU PATRIMOINE	2 641.77 €	3 001.27 €	2 586.87 €	2 510.87 €	10 740.80 €
ATELIER BENOIST CLAUDE	1 087.12 €	1 075.96 €	956.06 €	907.94 €	4 026.18 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité

- D'attribuer les travaux de restauration à l'ATELIER BENOIST CLAUDE pour un montant de 4 026.18 €TTC.
- D'inscrire la dépense en investissement à l'article 2168.

PROJET DE MODIFICATION DES STATUTS DU SIMER

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de repositionnement du service « travaux » du SIMER.

Il s'agit notamment de proposer des missions d'ingénierie et d'assistance technique sur les opérations de voirie, de créer une centrale d'achats permettant aux membres du syndicat de bénéficier de meilleures conditions financières sur les enrobés, panneaux de signalisation...

Il explique qu'une contribution annuelle serait ainsi instituée pour financer les charges de structure du syndicat en fonction du nombre d'habitants.

Après avoir pris connaissance de ce projet de repositionnement du service « travaux » du SIMER, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Émet un avis favorable sur le nouveau mode d'intervention.
- Décide de maintenir son adhésion au SIMER.

RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de la demande de Monsieur Michel FAUDRY de renouveler son Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi à la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de renouveler, du 1^{er} décembre 2009 au 30 novembre 2010, le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi de Monsieur Michel FAUDRY.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre l'État et l'employeur ainsi que le contrat de travail.

DROITS DE PRÉEMPTION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien référencé ci-après :

- Section G n° 1901 « Champs de l'Érable »

ABATTAGE DE CHÊNES « RUE DE LA SABLIERE »

Monsieur le Maire donne lecture des deux devis proposés par Monsieur SAPIN Jean-Pierre de CHAUNAY (Vienne) pour l'abattage de cinq chênes « Rue de la Sablière ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Retient le devis d'un montant de 1 107.75 € TTC concernant uniquement l'abattage des cinq chênes.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

FOUILLES AU CIMETIERE

Monsieur le Maire

- Rappelle au Conseil Municipal que toutes les formalités nécessaires à la reprise des concessions en état d'abandon au cimetière ont été effectuées et qu'il convient de procéder aux travaux de fouilles avec réduction de corps. Les boîtes à ossement avec plaque d'identité seront placées dans l'ossuaire.
- Présente les devis établis par le COMPTOIR FUNÉRAIRE SUD-VIENNE de CHARROUX –Vienne- d'un montant de 12 431 € TTC et les ETS MOREAU de ROMAGNE –Vienne- d'un montant de 12 900 €TTC.

Après avoir étudié les devis et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Retient de devis présenté par les ETS MOREAU d'un montant de 12 900 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

MASSE ET PORTE MASSE POUR TRACTEUR

Monsieur le Maire

- Fait savoir au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire poser une masse de 300 kg sur le tracteur afin d'utiliser le matériel d'élagage dernièrement acquis dans de bonnes conditions de sécurité.
- Donne lecture du devis présenté par les ETS GONNIN d'un montant de 945 €HT soit 1 130.22 €TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Accepte le devis proposé.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis.
- Dit que la dépense sera inscrite en investissement.

LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE CESSION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL « DE CHEZ CHAUVEAU A LA RANGETTE »

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'une partie du chemin rural dit « de Chez Chauveau à la Rangette » situé au hameau de « Chez Chauveau » n'est plus utilisé par le public, la sortie du chemin sur la RD 148 étant trop dangereuse, et constitue aujourd'hui une charge d'entreprise pour la collectivité.

L'aliénation de ce chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément au décret n°76-921 du 8 octobre 1976, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ce bien du domaine privé de la commune dans les conditions de forme et de procédure à l'enquête préalable au déclassement, à l'ouverture, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales (Code de la Voirie Routière articles R 141-4 et suivants).

En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de la partie du chemin rural dit de « Chez Chauveau à la Rangette », en application du décret n° 76-921 précité ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

MISE EN PLACE D'UNE BOURSE FONCIÈRE

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le Centre Régional de la Propriété Forestière en partenariat avec le Conseil Général de la Vienne, souhaite lancer sur notre commune une action sur le foncier forestier.

Cette proposition fait suite à la réunion de restitution du Plan de Développement de Massif (RDM) qui a eu lieu le 23 février 2009 à Civray et au cours de laquelle a été évoqué l'extrême morcellement du foncier et ses conséquences sur l'exploitation forestière :

- **Problèmes d'accès,**
- **Difficultés pour vendre le bois et trouver des entrepreneurs de travaux forestiers.**

Après avoir étudié les possibilités de réalisation du projet et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Se prononce en faveur de la mise en œuvre d'un programme d'amélioration foncière au travers des actions suivantes :**
 - **La bourse foncière et sa prime à l'acquisition et à l'échange des parcelles forestières.**
 - **Les échanges d'immeubles ruraux.**
- **Demande à Monsieur le Maire de solliciter les aides financières du Conseil Général et l'assistance du CRPT pour la réalisation de ce projet sur l'ensemble de la commune.**
- **Dit que la bourse foncière débutera, pour une durée de 2 ans, le 1^{er} janvier 2010 et s'achèvera le 31 décembre 2012.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé au registre tous les membres présents.